

**Assemblée générale**

Distr. générale  
27 mai 2005  
Français  
Original: russe

---

**Cinquante-neuvième session**  
Points 96 et 148 de l'ordre du jour  
**Prévention du crime et justice pénale**  
**Mesures visant à éliminer**  
**le terrorisme international**

**Lettre datée du 25 mai 2005, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous dire combien je vous suis reconnaissant de l'intérêt et de la préoccupation que vous avez manifestés pour les événements d'Andijan.

Afin de mieux vous informer, vous et les États Membres de l'Organisation, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note du Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant les événements qui se sont déroulés dans le district d'Andijan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de faire diffuser la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Alisher **Rahidov**



## **Annexe à la lettre datée du 25 mai 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation, et, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de lui faire savoir que l'Ouzbékistan lui est reconnaissant de la préoccupation qu'il a manifestée concernant les événements d'Andijan, tant dans sa déclaration du 16 mai 2005, que le 19 mai 2005, dans une conversation téléphonique avec M. Islam Karimov, Président de l'Ouzbékistan.

On sait que dans la nuit du 12 au 13 mai cette ville a connu des événements tragiques causés par des forces extrémistes tentant de déstabiliser la situation en Ouzbékistan et dans l'ensemble de l'Asie centrale.

Ces délinquants armés, au nombre d'une trentaine, qui avaient prémédité leur attaque contre des bâtiments publics, ont lancé l'assaut contre un poste de police et contre une caserne. S'étant emparés d'un grand nombre d'armes à feu et de grenades, ces combattants ont investi une colonie pénitentiaire, où ils ont attaqué les soldats de garde et libéré près de 600 détenus, dont certains avaient été condamnés pour activités terroristes et d'autres étaient des criminels de droit commun.

Ils ont tenté ensuite de prendre le contrôle du bâtiment des services locaux du Ministère de l'intérieur et de celui du service national de sécurité. Les forces de l'ordre ont néanmoins pu les repousser. Les bandits armés ont toutefois réussi à prendre le bâtiment de l'administration de district.

Ce faisant, les bandits ont pris 20 personnes en otage. Dans le bâtiment de l'administration de district, les terroristes ont installé des postes de combat et disposé des tireurs sur le toit. En même temps, nombre d'entre eux ont pu entrer en rapport par téléphone mobile avec des membres de leur famille et ont exigé d'eux qu'ils se rendent en famille vers le bâtiment de l'administration. Ils ont pu réunir autour du bâtiment qu'ils contrôlaient quelque 300 personnes, dont des femmes, des vieillards et des enfants, se constituant ainsi un « bouclier humain ».

Les services spéciaux ont constaté aussi des appels internationaux des terroristes vers des correspondants se trouvant notamment sur le territoire du Kirghizistan et de l'Afghanistan.

À l'arrivée à Andijan d'Islam Karimov, Président de l'Ouzbékistan, on a constitué une cellule de crise pour faire libérer les otages et neutraliser les terroristes. Le but était de tout faire pour atténuer le risque de pertes en vies humaines et obtenir la libération des otages.

Les pourparlers ont duré près de 11 heures. Les pouvoirs publics ont accepté d'importants compromis : ils ont accepté de libérer six des extrémistes arrêtés, ont offert de mettre des autocars à la disposition des terroristes et de les transporter avec leurs armes vers la région de leur choix. Mais les terroristes ne cessaient d'émettre de nouvelles exigences, manifestement irréalisables, demandant notamment la libération de plusieurs dirigeants détenus d'organisations religieuses extrémistes, et leur transport par avion jusqu'à Andijan. En politisant ainsi leurs exigences, ils ont mis les négociations dans l'impasse.

Vers 20 heures le 13 mai, les criminels, comprenant que les troupes gouvernementales se préparaient à donner l'assaut, et cherchant à les prendre par surprise, ont quitté en plusieurs colonnes, s'abritant derrière les otages, le bâtiment de l'administration de district. Les combattants ont été poursuivis et éliminés pendant toute la soirée et jusque dans la matinée du 14 mai, au-delà des limites de la ville d'Andijan. Une partie d'entre eux a réussi à se fondre dans la population du district, une autre, franchissant la frontière, à s'infiltrer au Kirghizistan.

Le résultat de ces événements a été la mort de gens entièrement innocents. Nombre de personnes sont mortes aussi parmi celles qui avaient été abusées par leurs chefs fanatiques et par ceux qui agissaient sur commande de protecteurs et parrains étrangers.

La situation à Andijan et aux alentours est maintenant entièrement contrôlée par les pouvoirs publics, et le fonctionnement normal de l'infrastructure locale est entièrement rétabli. C'est ce qu'ont pu constater les représentants des médias internationaux et du corps diplomatique accrédités en Ouzbékistan lorsqu'ils se sont rendus à Andijan le 18 mai.

Le parquet de l'Ouzbékistan a engagé des poursuites pénales à raison des attaques perpétrées contre le poste de police, la caserne et la colonie pénitentiaire, et de l'occupation du bâtiment administratif accompagnée de prise d'otages.

À propos des événements d'Andijan, la Mission permanente tient à appeler l'attention sur les éléments suivants :

1. Tous les faits et les premiers éléments de preuve dont on dispose montrent que les organisateurs et les exécutants de l'attaque armée perpétrée à Andijan sont membres du groupement islamiste Akromiya, qui a des liens directs avec l'organisation religieuse extrémiste Hizb ut-Tahrir, dont l'activité est interdite dans de nombreux pays. Embusqués dans la vallée de la Ferghana, les combattants de ce groupement extrémiste ont tenté de réaliser des plans médités de longue date, en renversant le pouvoir constitutionnel et les représentants dûment élus par la population pour instaurer ce qu'ils appellent un « califat ». Le 17 mai, un groupe d'extrémistes a tracé l'emblème du califat sur le bâtiment de l'ambassade d'Ouzbékistan à Londres, ville où se trouve le siège du Hizb ut-Tahrir.

2. L'enquête sur ces événements ne fait que commencer, mais on peut d'ores et déjà constater avec quelque certitude l'existence de liens entre les combattants et les organisations extrémistes qui opèrent dans certains pays de la région, ainsi qu'avec des groupements terroristes qui se cachent sur le territoire de l'Afghanistan.

3. L'attaque à main armée, l'assassinat avec préméditation et la prise d'otages sont dans tous les pays du monde des crimes durement réprimés par le droit pénal. L'enquête sur ce type de crimes est menée conformément à la législation pénale par le parquet de la République. L'Ouzbékistan estime donc dénués de tout fondement les appels au dialogue avec les bandits, et inadmissibles les propositions de médiation en ce sens.

4. On ne peut que rester stupéfait de l'interprétation déplacée et arbitraire que des représentants officiels de certains gouvernements ont donné des tragiques événements d'Andijan. Qu'ils aient tenté de présenter des criminels armés comme des « combattants de la démocratie » montre une fois de plus la tendance de certains

pays à pratiquer deux poids, deux mesures dans leur interprétation de l'action antiterroriste des États.

Le caractère et le déroulement des événements d'Andijan ont confirmé qu'il y avait là le résultat de l'action subversive de groupes extrémistes et de leurs parrains étrangers :

- Utilisation d'armes lors de l'attaque;
- Libération de détenus;
- Prise d'otages et d'un bâtiment de l'administration locale;
- Caractéristiques des exigences des attaquants (libération de détenus condamnés pour activités terroristes);
- Utilisation de civils comme « bouclier humain » composé de vieillards, de femmes et d'enfants. À l'abri de ce bouclier, les attaquants ont ouvert le feu les premiers, utilisant plus de 300 armes à feu, et tuant 37 représentants des forces de l'ordre.

La partie ouzbèke appelle les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et ses instances dirigeantes à faire preuve de retenue et de sens des responsabilités dans leur appréciation des événements d'Andijan. Elle leur demande aussi d'attendre les résultats de l'enquête officielle, qui sera transparente, comme en témoigne la conférence de presse organisée par le parquet le 17 mai pour les journalistes locaux et internationaux, ainsi que pour les représentants du corps diplomatique. Islam Karimov, Président de l'Ouzbékistan, y a pris part. On y a communiqué aux journalistes et aux diplomates des informations sur l'enquête en cours et les premières preuves des projets cruels que nourrissaient les terroristes, ainsi que des renseignements objectifs sur la situation à Andijan.

Le 23 mai, le Parlement ouzbek a constitué une Commission parlementaire indépendante chargée d'éclaircir toutes les circonstances liées aux événements d'Andijan, d'analyser en profondeur et de mettre au jour les causes et les conditions ayant entraîné ces tragiques événements. La Commission effectuera une analyse complète des réactions des pouvoirs publics et des forces de l'ordre, les évaluera sur le plan juridique, et informera systématiquement du déroulement de l'enquête le Parlement et la société, notamment par l'intermédiaire des médias.

L'Ouzbékistan souscrit à l'idée, exprimée par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande », de l'interdépendance croissante du terrorisme et de la criminalité organisée, de même que d'autres menaces. Indubitablement, la lutte sur tous les fronts contre ces menaces et ces défis est un des éléments fondamentaux d'une stratégie de sécurité collective au XXI<sup>e</sup> siècle.

Il faut noter à cet égard que toutes les mesures prises par l'Ouzbékistan contre les menaces d'extrémisme et de terrorisme s'inscrivent dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies et le droit international.

La Mission permanente de la République d'Ouzbékistan saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de son profond respect.